



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 26 février 2020 à 14.00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Nomination provisoire à un poste de rédacteur (B1 – administratif)

En séance publique :

2. Approbation d'un lotissement de terrains à Cruchten, Rue des Chapelles (Fonds du Logement)
3. Fixation du salaire d'un accompagnateur temporaire pour le coordinateur du service Régie
4. Octroi d'un subside extraordinaire au Dësch-Tennis Noumer pour l'organisation d'un tournoi pour jeunes
5. Nomination complémentaire de membres de la commission consultative « Sports et Jeunesse » pour la période de 2020 à 2023
6. Approbation d'un devis pour la réfection du chemin forestier au lieu-dit « Kambaach » à Oberglabach
7. Approbation d'un contrat de concession funéraire pour le cimetière à Schrondweiler
8. Règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et déchets y assimilés
9. Règlement communal portant fixation des redevances en matière de gestion des déchets ménagers, encombrants et déchets y assimilés
10. Modification du contrat collectif des salariés de l'Etat transposé pour les salariés communaux

Nommern, le 19 février 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

Secrétariat communal